

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 872

23 avril 2009

SOMMAIRE

Aberdeen Global	41812	FACTS Services S.à.r.l.	41821
ABN AMRO Pan European Finance S.A.	41834	Finoinvest Spf S.A.	41856
AD Real Estate Holdings S.à r.l.	41822	Galatea Lux Three S.à.r.l.	41810
Alexandre Bourgeois S.à r.l.	41849	Gallura Moon S.A.	41816
Amber Shipping International S.A.	41831	Global NR Holding S.A.	41829
Aphex S.A.	41810	ICG Mezzanine Luxco No. 2 S.à r.l.	41818
Apollo (EU) Germany S.à r.l.	41810	International Courtage Invest S.E.	41824
Association for Marketing and Sales S.A.	41832	International Shipping House S.A.	41825
Austria Outlet Mall Holding Sàrl	41821	IPSE Dixit Holding S.A.	41817
Aviapartner LH2 S.à r.l.	41811	Javi Participations S.A.	41824
AZ Electronic Materials Midco S.à.r.l.	41820	Jemco S.A.	41814
AZ Electronic Materials Taiwan Holdings S.à.r.l.	41814	Kinectrics Holdings S.à r.l.	41826
Azzurra Nettoyage s.à r.l.	41819	Lear North European Operations GmbH	41818
BaulInvest Global S.à r.l.	41823	Lengau Holdings S.à r.l.	41835
B.G. Construct S.A.	41822	Linden S.à r.l.	41812
Bla Investments S.A.	41813	Mediterranean Shipping Company Luxem- burg S.A.	41844
B & R Luxembourg S.A.	41822	M.S.A. International S.A.	41828
Central Europe Private Investments S.A.	41854	Myra S.à r.l.	41856
Centre International de Distribution C&B	41832	Ridgefield Acquisition	41815
Citigroup International Luxembourg Limi- ted	41819	Seindorf S.A.	41811
CMJ Holdings S.A.	41822	Seinfeld S.A.	41812
Company of the Private Enterprise S.A.	41820	Services Produits Solutions Sàrl	41842
Eurco S.A.	41811	Servigest SA	41823
European Life Settlements Management Sàrl	41852	Six Card Solutions Luxembourg S.A.	41815
		Viga Finance S.A.	41813
		West Fraser Hungary Holdings, Luxem- bourg Branch	41816

Galatea Lux Three S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.552.850,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 111.541.

Par résolutions signées en date du 31 mars 2009, l'associé unique a accepté la démission de Paul Vickers, avec adresse professionnelle au 175, Piccadilly, Empire House, W1J 9EN Londres, Royaume-Uni de son mandat de gérant avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009046558/581/15.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2009, réf. LSO-DD02013. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090053734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2009.

Aphex S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 86.218.

*Extrait des résolutions prises par le conseil
d'administration de la société en date du 20 mars 2009 à 11.00 heures*

Le conseil d'administration décide de renouveler le mandat de DELOITTE S.A., enregistrée sous le numéro B 67.895 et ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, en tant que réviseur externe de la Société concernant l'audit des comptes annuels se clôturant le 28 février 2009.

Fait à Luxembourg, le 25 mars 2009.

Pour extrait conforme

L'agent domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2009046543/536/19.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2009, réf. LSO-DD00793. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090053290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2009.

Apollo (EU) Germany S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 97.600.

APOLLO (EU) S.à r.l. a changé d'adresse comme suit:

21, allée Scheffer

L-2520 Luxembourg

vers le

43, avenue J.F. Kennedy

L-1855 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2009.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009045409/9168/20.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2009, réf. LSO-DD01929. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090052357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2009.

Aviartner LH2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.597.650,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 110.114.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 30 mars 2009

L'associé unique de la Société prend acte de la démission de Mark Redman en tant que gérant de la Société avec effet au 20 décembre 2008.

L'associé unique décide de nommer Marie-Christine Recouvreur, ayant son adresse professionnelle au 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet au 20 décembre 2008 pour une durée indéterminée. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

POUR EXTRAIT

Aviartner LH2 S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009045079/5499/20.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2009, réf. LSO-DD00859. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090051357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2009.

Eurco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2, rue Nicolas Bové.
R.C.S. Luxembourg B 43.390.

*Extrait de l'assemblée générale ordinaire
des actionnaires tenue au siège social le 17 mars 2009*

5. Elections statutaires:

a) L'Assemblée accepte la démission de M. Roland NEUCKERMANS avec effet au 1^{er} janvier 2009.

Rudy PARIDAENS

Administrateur délégué

Référence de publication: 2009046538/1707/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2009, réf. LSO-DD02500. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090053390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2009.

Seindorf S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2510 Strassen, 31, rue Schafsstrachen.
R.C.S. Luxembourg B 133.689.

*Auszug aus dem Sitzungsprotokoll der ausserordentlich
einberufenen ordentlichen Generalversammlung vom 22. Februar 2008*

Einstimmige Aktionärsentscheidung:

Der Alleingesellschafter nimmt die Demission des bisherigen Alleinverwalters an.

Der Alleingesellschafter ernennt zum Alleinverwalter:

Herrn Thomas Feld, réviseur d'entreprises, wohnhaft in Secundienerstrasse, 42, D-54298 Igel

Eingetragen in Luxemburg, am 2. April 2009.

Für Seindorf

Roger Molitor

Expert-comptable

Référence de publication: 2009046054/10108/19.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2009, réf. LSO-DD01192. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090053044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2009.

Seinfeld S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2510 Strassen, 31, rue Schafsstrachen.
R.C.S. Luxembourg B 133.688.

—
*Auszug aus dem Sitzungsprotokoll der ausserordentlich
einberufenen ordentlichen Generalversammlung vom 22. Februar 2008*

Einstimmige Aktionärsentscheidung:

Der Alleingesellschafter nimmt die Demission des bisherigen Alleinverwalters an.

Der Alleingesellschafter ernennt zum Alleinverwalter:

Herrn Thomas Feld, réviseur d'entreprises, wohnhaft in Secundiennerstrasse, 42, D-54298 Igel

Eingetragen in Luxemburg, am 2. April 2009.

*Für Seinfeld
Roger Molitor
Expert-comptable*

Référence de publication: 2009046055/10108/19.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2009, réf. LSO-DD01188. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090053037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2009.

Linden S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5366 Munsbach, Zone Industrielle.
R.C.S. Luxembourg B 72.506.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 06.04.2009.

*Fiduciaire Interrégionale s.a.
14, Hauptstroos L-8720 Rippweiler
Signature*

Référence de publication: 2009044829/823/15.

Enregistré à Diekirch, le 26 mars 2009, réf. DSO-DC00246. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090051428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2009.

Aberdeen Global, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2B, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 27.471.

—
Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date 24 février 2009

Composition du Conseil d'Administration:

Il a été décidé d'approuver la cooptation de Monsieur Nigel Storer (résidant professionnellement à 1735, Market Street, Philadelphia, PA 19103) avec effet au 24 février 2009. M. Storer remplace Monsieur Gary Bartlett, en tant qu'Administrateur de la Société jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui statuera sur l'année comptable se terminant le 30 septembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 March 2009.

*Pour la Société
Victoria Brown
Director*

Référence de publication: 2009045018/9626/20.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2009, réf. LSO-DD01829. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090051786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2009.

Bla Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 34, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 97.521.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires pour l'exercice 2007 tenue de manière extraordinaire à 9.00 heures le 24 novembre 2008

4- L'assemblée générale a pris connaissance du changement de l'adresse professionnelle des administrateurs Monsieur Alexandre Vancheri et Madame Anique Bourkel, ainsi que de l'administrateur et administrateur-délégué Monsieur Michel Bourkel, du 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, au 34, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg avec effet au 1^{er} août 2007;

5- L'assemblée générale renouvelle les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes, à savoir:

administrateurs:

- M. Bourkel Michel, 34, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg;
- Mme Bourkel Anique, 34, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg;
- M. Vancheri Alexandre, 34, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg;

administrateur délégué:

- M. Bourkel Michel, 34, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg;

Commissaire aux comptes:

- Wilbur Associates Ltd., Rosenbergstrasse 1, CH-8304 Wallisellen Zurich;

qui tous acceptent, pour l'exercice social 2008 et jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009046535/766/29.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2009, réf. LSO-DC08453. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090053460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2009.

Viga Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 34, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 61.170.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue de manière extraordinaire à 10.30 heures le 23 mars 2009

4. L'assemblée générale renouvelle le mandat des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes, à savoir:

Administrateurs:

- Mr Bourkel Michel, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;
- Mr Gailhard Vincent, 51, avenue Bugeaud, F-75016 Paris;
- Mr Vancheri Alexandre, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;

Administrateur-délégué:

- Mr Bourkel Michel, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;

Commissaire aux comptes:

- Wilbur Associates Ltd, 1, Rosenbergstrasse, CH-8304 Wallisellen Zurich

qui acceptent tous, pour l'exercice social 2008 et jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009046532/766/25.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2009, réf. LSO-DC08434. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090053487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2009.

AZ Electronic Materials Taiwan Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.300.400,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 102.426.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 10 mars 2009 à Luxembourg que:

- la démission de Monsieur Robert Easton de ses fonctions de gérant de la Société a été acceptée avec effet au 30 mars 2009;

- la nomination de Monsieur Franck Falezan, né le 3 mai 1971 à Dreux en France, demeurant au 48 Cadogan Square à Londres SW1X 0JW, Royaume Uni, en tant que nouveau gérant de la Société a été acceptée avec effet au 30 mars 2009 et ce pour une durée indéterminée.

Suite à ces décisions, le conseil de gérance de la Société est composé comme suit:

Monsieur Franck Falezan,

Monsieur Oussama Takla

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars, 2009.

Pour extrait conforme

Pour AZ Electronic Materials Taiwan Holdings S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009044735/5776/26.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2009, réf. LSO-DD01346. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090051386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2009.

Jemco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 10, rue Pierre d'Aspelt.

R.C.S. Luxembourg B 101.825.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la société JEMCO S.A. qui s'est tenue en date du 1^{er} mars 2009.

Il a été décidé ce qui suit:

- Le Conseil d'Administration approuve la démission de Monsieur Serge Tabery en sa qualité d'administrateur de catégorie B de la Société et décide de coopter en remplacement Madame Natacha Steuermann, avocat, demeurant professionnellement 10 rue Pierre d'Aspelt, L -1142 Luxembourg.

- Le mandat du nouvel administrateur viendra à échéance en date du 22 juin 2010.

- Le Conseil d'Administration se compose donc comme suit:

Catégorie A

* Monsieur Jean Douvre

* Monsieur Michel Reybier

Catégorie B

* Madame Véronique Wauthier

* Madame Natacha Steuermann

- Le Conseil d'Administration prend acte du changement d'adresse de Monsieur Jean Douvre, administrateur de catégorie A, qui est domicilié au 9, Place des Jacobins, F-69002 Lyon.

Extrait certifié conforme

Signatures

Administrateur A / Administrateur B

Référence de publication: 2009044754/322/28.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2009, réf. LSO-DD00909. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090051543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2009.

Six Card Solutions Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 15, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 29.697.

Il résulte des décisions prises par l'actionnaire unique de SIX CARD SOLUTIONS LUXEMBOURG S.A. (la «Société») lors de l'assemblée générale tenue le 27 Février 2009 à 10 heures au siège social que:

1. Le renouvellement des mandats des administrateurs suivants a été confirmé jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires devant se prononcer sur les comptes annuels clos au 31 décembre 2008, soit en 2009:

- Mirko Thomas OBERHOLZER, administrateur de sociétés, né le 3 juin 1963 à Zurich, Suisse et avec adresse professionnelle à Hardturmstrasse 201, CH - 8021 ZURICH;

- Félix Georg AESCHLIMANN, administrateur de sociétés, né le 10 mars 1948 à Zurich, Suisse et avec adresse professionnelle à Hardturmstrasse 201, CH - 8021 ZURICH;

- Ursula Claudia LA ROCHE ENDER, administrateur de sociétés, né le 13 janvier 1966 à Baden AG, Suisse et avec adresse professionnelle à Hardturmstrasse 201, CH - 8021 ZÜRICH;

2. le renouvellement du mandat de ERNST & YOUNG S.A., Parc d'Activité Syrdall, L -5365 Munsbach, RCS Luxembourg B 47.771 comme commissaire-aux-comptes de la société a été confirmé, jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires devant se prononcer sur les comptes annuels clos au 31 décembre 2008, soit en 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2009044775/1053/25.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2009, réf. LSO-DD01289. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090051720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2009.

Ridgefield Acquisition, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 124.379.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 10 mars 2009 à Luxembourg que:

- la démission de Monsieur Robert Easton de ses fonctions de gérant de classe A de la Société a été acceptée avec effet au 30 mars 2009;

- la nomination de Monsieur Franck Falezan, né le 3 mai 1971 à Dreux en France, demeurant au 48 Cadogan Square à Londres SW1X 0JW, Royaume Uni, en tant que nouveau gérant de classe A de la Société a été acceptée avec effet au 30 mars 2009 et ce pour une durée indéterminée.

Suite à ces décisions, le conseil de gérance de la Société est composé comme suit:

Thomas von Krannichfeldt (gérant de classe C)

Werner Interthal (gérant de classe C)

Robert Rosner (gérant de classe B)

Jean-François Félix (gérant de classe B)

Zeina Bain (gérant de classe A)

Franck Falezan (gérant de classe A)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars, 2009.
pour *RIDGEFIELD ACQUISITION*
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009044732/5776/29.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2009, réf. LSO-DD01349. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090051375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2009.

Gallura Moon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1475 Luxembourg, 37, rue du Saint Esprit.

R.C.S. Luxembourg B 140.088.

Il résulte de résolutions écrites de l'associé unique de la Société prises en date du 26 mars 2009 que:

- Monsieur Jean-François Trapp, né le 15 juillet 1975 à Thionville (France), ayant son adresse professionnelle à 37, rue de Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg), a été nommé administrateur de la Société, avec effet immédiat et jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes clos en 2013.

Suite à ces résolutions, le conseil d'administration sera composé comme suit:

- M. Charles Roemers, administrateur; et

- M. Jean-François Trapp, administrateur.

Il résulte des mêmes résolutions que:

(i). Facts Services S.à r.l. a été démis de son mandat de commissaire aux comptes, avec effet Immédiat;

(ii). Monsieur Nicolas Albert Alexis Gasztonyi, né le 11 août 1965 à Etterbeek (Belgique), ayant son adresse professionnelle à 37, rue de Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg), a été nommé commissaire aux comptes en remplacement de Facts Services S.à r.l. avec effet immédiat et jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes clos en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 26 mars 2009.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009046039/7959/27.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2009, réf. LSO-DD00338. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090053032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2009.

West Fraser Hungary Holdings, Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 99.822.

1/ Par résolutions signées en date du 16 mars 2009, la personne morale de droit étranger a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Martti Heikki Tapani Solin, avec adresse professionnelle au 858, Beatty Street, Suite 501, V6B 1C1 Vancouver, Canada, de son mandat d'administrateur de la personne morale de droit étranger, avec effet au 9 février 2009;

- Nomination de Gerald Joseph Miller, avec adresse professionnelle au 1000, Melville Street, V6E 4A6 Vancouver, Canada, au mandat de gérant de la Succursale, avec effet au 9 février 2009 et pour une durée indéterminée.

2/ Par résolutions signées en date du 16 mars 2009, la personne morale de droit étranger a décidé de modifier les dispositions relatives au pouvoir de signature des gérants de la manière suivante:

«4.2 Les Gérants Luxembourgeois sont autorisés à exécuter ce qui suit, et agir conjointement pour:

(a) signer conjointement tout document pour le compte de la Succursale (y compris toute modification qu'ils jugeraient appropriée sur une base discrétionnaire et selon leur liberté d'appréciation) et entreprendre toutes les démarches qu'ils jugeraient utiles en rapport avec la mise en œuvre ou la réalisation de l'objet social, des activités et des fonctions de la Succursale, dans la limite de 10.000,- dollars US et conjointement avec Gerald Joseph Miller au dessus de 10.000,- dollars US. Les Gérants Luxembourgeois peuvent conjointement exécuter pour un montant illimité quand le bénéficiaire est la Société ou une Affiliée;

(b) entreprendre les démarches nécessaires à l'ouverture d'un compte bancaire en dollars US au nom de la Succursale, et utiliser ce compte bancaire conjointement dans les limites de 10.000,- dollars US et conjointement avec Gerald Joseph Miller au dessus de 10.000,- dollars US. Les Gérants Luxembourgeois peuvent conjointement effectuer des paiements pour un montant illimité quand le bénéficiaire est la Société ou une Affiliée;

(c) entreprendre les démarches nécessaires à l'ouverture d'un compte bancaire en Euros au nom de la Succursale, et utiliser ce compte bancaire conjointement dans les limites de 10.000,- dollars US et conjointement avec Gerald Joseph Miller au dessus de 10.000,- dollars US. Les Gérants Luxembourgeois peuvent conjointement effectuer des paiements pour un montant illimité quand le bénéficiaire est la Société ou une Affiliée;»

«4.2 (f) vendre ou disposer de tout bien de la Succursale (le «Bien») pour une valeur inférieure ou égale à 10.000,- dollars US quand le cessionnaire n'est pas la Société ou une Affiliée et conjointement avec Gerald Joseph Miller lorsque la valeur du Bien excède la somme de 10.000,- dollars US. Les Gérants luxembourgeois peuvent conjointement vendre ou disposer du Bien pour toute somme, au bénéfice de la Société ou d'une Affiliée;»

«4.3 Les Gérants Luxembourgeois ne sont pas autorisés à emprunter des fonds, ou contracter une dette autrement que par l'intermédiaire de la Société ou une Affiliée, sauf pour des transactions courantes dues effectuées pour un montant inférieur ou égal à 10.000,- dollars US pour toute période de 12 mois, ou conjointement avec Gerald Joseph Miller pour des montants supérieurs.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009046562/581/42.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2009, réf. LSO-DD02016. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090053732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2009.

IPSE Dixit Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 72.346.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière anticipée le 18 mars 2009

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2011 comme suit:

Conseil d'administration:

MM. Andrea Castaldo, employé privé, né le 20 mars 1979 à Pomigliano d'Arco (Italie), demeurant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur et président;

Sébastien Schaack, employé privé, né le 22 juillet 1978 à Thionville (France), demeurant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;

Mme Elisiana Pedone, employée privée, née le 30 avril 1982 à Trani (Italie), demeurant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;

Commissaire aux comptes:

ComCo S.A., 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Banque Domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2009044158/24/27.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2009, réf. LSO-DD00648. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090051049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2009.

ICG Mezzanine Luxco No. 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 76.969.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du seul associé tenue en date du 31 mars 2009 à Luxembourg

L'assemblée a décidé à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de clôturer la liquidation et constate que la société a définitivement cessé d'exister.

Deuxième résolution

L'assemblée décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant cinq ans auprès de la société SGG S.A., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 412F route d'Esch, L-1030 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 65.906.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2009.

Pour ICG MEZZANINE LUXCO N°2

Signatures

un mandataire

SGG S.A.

412F, route d'Esch

L-2086 LUXEMBOURG

Référence de publication: 2009044713/795/26.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2009, réf. LSO-DD00955. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090051740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2009.

Lear North European Operations GmbH, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 17.400.000,00.

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.

R.C.S. Luxembourg B 133.583.

Extrait des résolutions de l'Associé unique de la Société du 19 mars 2009

En date du 19 mars 2009 l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

de nommer

- Monsieur Martin Henningsen, né le 27 septembre 1967 à Hambourg, Allemagne, ayant comme adresse, Dantestrassé 3, D-60325, Frankfurt-am-Main, Allemagne, en tant que nouveau gérant A de la Société avec effet immédiat et à durée indéterminée,

- Monsieur Alexandre Brue, né le 21 février 1964 à Paris, France, ayant comme adresse, 7, avenue du Général Dubail, F-78100 Saint-Germain-en-Laye, France, en tant que nouveau gérant A de la Société avec effet immédiat et à durée indéterminée.

Depuis cette date, le conseil de gérance de la Société est désormais composé des personnes suivantes:

- Monsieur Robert Hooper, gérant A
- Monsieur Martin Henningsen, gérant A
- Monsieur Alexandre Brue, gérant A
- Monsieur Luca Gallinelli, gérant B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2009.

Lear North European Operations GmbH

Signature

Référence de publication: 2009046031/250/28.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2009, réf. LSO-DD01656. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090052960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2009.

Citigroup International Luxembourg Limited, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 200.015.000,00.

Siège de direction effectif: L-8070 Bertrange, 31, Z.A. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 83.654.

—
Transferts de parts

1) Il résulte d'un premier contrat de transfert de parts passé en date du 1^{er} mars 2009 entre la société Associated International Holdings Corporation et la société Citibank Overseas Investment Corporation, ayant son siège social au 1, Penn's Way, New Castle DE 19720, United States, que les (i) 600 parts sociales de classe A et les (ii) 8.000.000 de parts sociales de classe C détenues dans la Société, ont été cédées par Associated International Holdings Corporation à Citibank Overseas Investment Corporation avec effet au 1^{er} mars 2009 (le «1^{er} Transfert»).

2) Il résulte d'un second contrat de transfert de parts passé en date du 1^{er} mars 2009 (et subséquent au 1^{er} Transfert) entre la société Citibank Overseas Investment Corporation et la société Citi Overseas Investment Bahamas Inc., ayant son siège social au 110, Thompson Boulevard, Citibank Building, Nassau, New Providence, Bahamas que les (i) 600 parts sociales de classe A et les (ii) 8.000.000 de parts sociales de classe C détenues dans la Société, ont été cédées par Citibank Overseas Investment Corporation à Citi Overseas Investment Bahamas Inc. avec effet au 1^{er} mars 2009, de sorte que Citi Overseas Investment Bahamas Inc. est désormais le seul et unique associé de la Société.

Luxembourg, le 31 mars 2009.

Pour Citigroup International Luxembourg Limited

Signature

Référence de publication: 2009045012/2134/25.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2009, réf. LSO-DD00817. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090051858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2009.

Azzurra Nettoyage s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1953 Luxembourg, 20, rue François Lascombes.

R.C.S. Luxembourg B 143.109.

—
Cession de parts sociales:

Entre les soussignés:

1) Monsieur RIZZI Domenico, né le 22 juin 1961 à Monopoli (I), demeurant à L-1953 Luxembourg, 20, rue François Lascombes,

ci-après qualifié le cédant, d'une part; et

2) Monsieur Bariviera Xavier, né le 26 avril 1960 à Luxembourg, demeurant à L-4989 Sanem, 92, rue Emmanuel Servais, ci-après qualifié le cessionnaire, d'autre part;

Il a été convenu ce qui suit:

1) Le cédant cède au cessionnaire qui accepte 51 parts sociales libérées à concurrence de 100% de la société à responsabilité limitée AZZURRA NETTOYAGE s.à r.l. avec siège social à L-1953 Luxembourg, 20, rue François Lascombes, RCSL B 143 109 pour le prix de 1 € (un Euro).

2) Le cessionnaire reconnaît avoir reçu les titres qui lui ont été cédés et le cédant déclare avoir touché le prix dû.

3) Le cessionnaire décharge formellement le cédant de tous versements qui doivent éventuellement encore être faits sur ces titres ainsi que de toute autre obligation qui résulterait ou pourrait résulter pour le cédant de la propriété temporaire des dits titres.

4) La présente convention est régie par la loi luxembourgeoise et toutes les contestations seront de la compétence du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg.

41820

Fait en triple exemplaire à Luxembourg, le 9 février 2009.

Signature / Signature

Le cédant / Le cessionnaire

Référence de publication: 2009045033/1029/29.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2009, réf. LSO-DB06090. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090051649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2009.

Company of the Private Enterprise S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 43.648.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 3 décembre 2008

L'assemblée accepte et prend acte de la démission, avec effet au 1^{er} septembre 2008, de M. Olivier CONRARD, employé privé, né le 25/08/1965, demeurant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724.

L'assemblée décide de nommer, avec effet au 1^{er} septembre 2008, aux fonctions d'administrateur de la Société Monsieur Benoit DESSY, employé privé, né le 09/01/1971 demeurant au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Olivier Conrard, démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale statuant sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2010.

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2008, comme suit:

Commissaire aux comptes:

FIDUCIAIRE MEVEA Sàrl, 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPANY OF THE PRIVATE ENTERPRISE S.A.

Société Anonyme

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

Référence de publication: 2009045268/24/25.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2009, réf. LSO-DD01917. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090052356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2009.

AZ Electronic Materials Midco S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 9.231.475,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 102.424.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 10 mars 2009 à Luxembourg que:

- la démission de Monsieur Robert Easton de ses fonctions de gérant de la Société a été acceptée avec effet au 30 mars 2009;

- la nomination de Monsieur Franck Falezan, né le 3 mai 1971 à Dreux en France, demeurant au 48 Cadogan Square à Londres SW1X 0JW, Royaume Uni, en tant que nouveau gérant de la Société a été acceptée avec effet au 30 mars 2009 et ce pour une durée indéterminée.

Suite à ces décisions, le conseil de gérance de la Société est composé comme suit:

Thomas von Krannichfeldt

Werner Interthal

Robert Rosner

Jean-François Félix

Zeina Bain

Franck Falezan

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars, 2009.

Pour AZ Electronic Materials Midco S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009044740/5776/29.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2009, réf. LSO-DD01341. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090051392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2009.

FACTS Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 40.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 98.790.

Il résulte de contrats de cession que

- Geoffrey Henry cède 100 actions détenues dans FAcTS Services S.à r.l. à Stronghold S.A., société anonyme de droit luxembourgeois dont le siège est établi au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en date du 11 août 2008;

- Valérie Emond cède 100 actions détenues dans FAcTS Services S.à r.l. à Les Hellébore S.A., société anonyme de droit luxembourgeois dont le siège est établi au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en date du 18 février 2009;

- Alain Blondlet cède 100 actions détenues dans FAcTS Services S.à r.l. à Qadamala S.A., société anonyme de droit luxembourgeois dont le siège est établi au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en date du 28 février 2009;

- Alberto Morandini cède 100 actions détenues dans FAcTS Services S.à r.l. à ASTC Participations S.A., société anonyme de droit luxembourgeois dont le siège est établi au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en date du 20 février 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 16 mars 2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009046608/6390/26.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2009, réf. LSO-DC08818. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090053382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2009.

Austria Outlet Mall Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 300.000,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 96.433.

EXTRAIT

L'actionnaire unique de la société décide conformément aux statuts de la société:

De la nomination de Jeremy Vickerstaff, résidant 22 Mielstrachen, Niederanven, Luxembourg L-6942 en qualité d'administrateur de la société pour une durée illimitée et avec effet au 3 avril 2009;

De la nomination de Mark Reid, résidant 53 Klea Avenue, Clapham, London, SW4 9HY UK en qualité d'administrateur de la société pour une durée illimitée et avec effet au 3 avril 2009

Que par conséquent, par suite de la démission de Neil Varnham le conseil d'administration sera désormais composé des quatre (4) membres suivants:

- Jeremy Vickerstaff
- Mark Reid
- John Sutherland
- Timothy Horrocks

Que tout directeur et/ou secrétaire général, et/ou agent administratif et/ou conseiller juridique de la société a pouvoir au besoin de concourir à tous actes complémentaires et de signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision avec effet aux dates susmentionnées, ou toute date ultérieure déterminée par la législation locale.

Luxembourg, le 03 avril 2009 à 15h30.

Outlet Mall Holding S.a r.l.

Signature

Référence de publication: 2009045749/8648/28.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2009, réf. LSO-DD02746. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090053028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2009.

CMJ Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 111.733.

—
Rapport et comptes annuels pour la période du 8 novembre 2005 au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2009044971/322/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2009, réf. LSO-DD01331. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090051397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2009.

**B & R Luxembourg S.A., Société Anonyme,
(anc. B.G. Construct S.A.).**

Siège social: L-4987 Sanem, 15, Quartier de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 86.333.

—
Le bilan au 31-12-2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10-04-2009.

Référence de publication: 2009046666/9327/13.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2009, réf. LSO-DD03200. - Reçu 91,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090053481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2009.

AD Real Estate Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 106.856.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 02 février 2009

Première résolution

L'Assemblée prend note de la démission de Monsieur Alain HEINZ de son poste de gérant de la Société avec effet au 2 février 2009.

Deuxième résolution

L'Assemblée nomme Monsieur Emmanuel MOUGEOLLE, résidant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg, au poste de gérant de la Société avec effet au 02 février 2009 pour une période indéterminée.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2009045455/6341/20.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2009, réf. LSO-DD01244. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090052267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2009.

Servigest SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 80.516.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires pour l'exercice 2006 tenue de manière extraordinaire à 12.00 heures le 12 décembre 2008

4- L'assemblée a pris connaissance du changement d'adresse de l'administrateur Gestion & Administration S.A., du n° 2, Commercial Centre Square NI-Alofi au Vaea Street, Level 2, Nia Mall, Apia, WS Samoa;

5- L'assemblée a pris connaissance du changement d'adresse du commissaire aux comptes, du 1, Rosenbergstrasse CH-8304 Wallisellen au Union Court Building, Elizabeth Avenue & Shirley Street S-E2, Nassau, Bahamas, N-8188, IBC 185200;

6- L'assemblée générale renouvelle les mandats suivants:

Administrateurs:

- Gestion & Administration SA, Vaea Street, Level 2, Nia Mall, Apia, WS Samoa;
- Mme Bourkel Anique, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;
- M. Vancheri Alexandre, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;

Administrateur-délégué:

- Mme Bourkel Anique, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;

Commissaire aux comptes:

- Wilbur Associates Ltd, Union Court Building, Elizabeth Avenue & Shirley Street S-E2, Nassau, Bahamas, N-8188, IBC 185200;

qui tous acceptent, pour l'exercice social 2007 et jusqu'à l'assemblée à tenir en 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009046537/766/30.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2009, réf. LSO-DC02917. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090053432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2009.

Baulvest Global S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 136.690.

Changement d'adresse professionnelle d'un gérant de la société:

- BECHTEL Cornélius, résidant professionnellement au 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg

Pour extrait sincère et conforme
Pour Baulvest Global S.à r.l.
United International Management S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009046504/9839/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2009, réf. LSO-DD02665. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090053720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2009.

Javi Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 34, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 123.533.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de l'exercice 2007 tenue de manière extraordinaire à 16.00 heures le 17 décembre 2008

4. L'assemblée générale renouvelle les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes, à savoir:

Administrateurs:

M. Michel Bourkel, adresse professionnelle au 34, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg;

M. Alexandre Vancheri, adresse professionnelle au 34, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg;

Mme Donatella Lecci, adresse professionnelle au 34, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg;

M. Nicolas Hoffeld, adresse professionnelle au 34, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg;

Mme Anique Bourkel, adresse professionnelle au 34, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg.

Administrateur-délégué:

M. Michel Bourkel, adresse professionnelle au 34, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg;

Commissaire aux comptes:

Gestion & Administration S.A., Level 2, Nia Mall, Vaea Street, Apia, Samoa, Company nr. 29441;

qui tous acceptent, pour l'année 2008 et jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009046528/766/27.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2009, réf. LSO-DA10219. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090053512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2009.

I.C.I. S.E., International Courtage Invest S.E., Société Européenne.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 140.629.

—
L'an deux mille neuf, le deux avril.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société établie et avec siège social à Luxembourg sous la dénomination de "INTERNATIONAL COURTAGE INVEST S.E.", (en abrégé I.C.I. S.E.) R.C.S. Luxembourg B 140.629, constituée suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1972 du 13 août 2008.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Denis Marie CINTURA, demeurant à L-4391 Pontpierre, 69, route de Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Corinne PETIT, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Isabel DIAS, avec même adresse professionnelle.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les mille deux cents (1.200) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, constituant l'intégralité du capital social de cent vingt mille euros (120.000,- EUR), sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocation préalable après avoir pris connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social à concurrence de EUR 130.000,- pour le porter de son montant actuel de EUR 120.000,- à EUR 250.000,- par la création et l'émission de 1.300 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- chacune;

- Souscription et libération en espèces;

2. Modification subséquente de l'article 5 des statuts;

3. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et, après s'être reconnue régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Le capital social est augmenté à concurrence de cent trente mille euros (130.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de cent vingt mille euros (120.000,- EUR) à deux cent cinquante mille euros (250.000,- EUR) par la création et l'émission de mille trois cents (1.300) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actionnaires ayant renoncés à leur droit de souscription préférentiel, toutes les nouvelles actions ont été souscrites et entièrement libérées en espèces à hauteur de cent trente mille euros (130.000,- EUR) par Monsieur Alessandro BERTUZZI, ingénieur, né le 14 décembre 1970 à CHENE BOUGERIES (CHE), demeurant 69, rue de Luxembourg, L-4391 Pontpierre, ici représentée par Monsieur Denis-Marie CINTURA, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 31 mars 2009.

Une copie de ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumises avec celui-ci à l'enregistrement.

Il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément que le montant de cent trente mille euros (130.000,- EUR) est dès à présent à la libre disposition de la Société.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à deux cent cinquante mille euros (250.000,- EUR) divisé en deux mille cinq cents (2.500) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués approximativement à la somme de deux mille euros (2.000,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec nous Notaire la présente minute.

Signé: D. M. Cintura, C. Petit, I. Dias et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 avril 2009. LAC/2009/13416. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009046732/5770/67.

(090053873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2009.

International Shipping House S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5523 Remich, 2, Montée de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 85.682.

L'an deux mille neuf, le trente et un mars.

Par-devant Nous Maître Patrick SERRES, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme INTERNATIONAL SHIPPING HOUSE S.A., ayant son siège social à L-5450 Stadtbredimus, 2, Am Broch, inscrite sous le numéro B 85.682 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Alex WEBER de résidence à Bascharage du 17 janvier 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 718, du 10 mai 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Erik VERSTRAETEN, capitaine de navigation, demeurant à Schilde (Belgique).

Monsieur le président désigne comme secrétaire Madame Anne Jung, demeurant à Waldwisse (F).

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Judith Daes, demeurant à Schilde (B).

Monsieur le Président expose ensuite:

I. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Transfert du siège social de la société à L-5523 Remich, 2, montée de la Chapelle et modification afférente de l'article 2 premier alinéa des statuts.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le bureau de l'assemblée, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

L'assemblée a approuvé l'exposé de Monsieur le président et après avoir reconnu qu'elle était régulièrement constituée et après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix, et sans abstentions, la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société à L-5523 Remich, 2, montée de la Chapelle et de modifier l'article 2 alinéa premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2.** Le siège social est établi à Remich".

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'assemblée a été close.

Dont acte, fait et passé à Remich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire la présente minute.

Signé: E. VERSTRAETEN, A. JUNG, J. DAES, Patrick SERRES.

Enregistré à Remich, le 1^{er} avril 2009. Relation: REM/2009/445. Reçu soixante-quinze euros 75.-€.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 10 avril 2009.

Patrick SERRES.

Référence de publication: 2009047132/8085/41.

(090054198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2009.

Kinectrics Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 23.976,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 118.727.

In the year two thousand and nine, on the thirty-first of March.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

VISION CAPITAL PARTNERS VI A-N LP, having its registered office at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, GY1 3QL, (the Sole Shareholder), hereby represented by Mrs Corinne PETIT, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Guernsey on February 11th, 2009.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the holder of the proxy of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of Kinectrics Holdings S.à r.l. (the Company), established under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 118.727, incorporated pursuant to a deed of Maître Paul FRIEDERS, notary residing in Luxembourg, dated August 8th, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1834 of September 30th, 2006 (the Articles). The Articles of the Company have been modified for the last time pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary then residing in Mersch, on October 20th, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 2384 of December 21st, 2006.

The Sole Shareholder acknowledges that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Decision to increase the share capital of the Company from its current amount of eighteen thousand Canadian dollars (CAD 18,000.-) by an amount of five thousand nine hundred seventy-six Canadian dollars (CAD 5,976.-) to an amount of twenty-three thousand nine hundred seventy-six Canadian dollars (CAD 23,976.-) by issuing one hundred sixty-six (166) new shares with a par value of thirty-six Canadian dollars (CAD 36.-) each;
2. Subsequent amendment of article 5, first paragraph of the articles of association of the Company;
3. Miscellaneous.

This having been declared, the Sole Shareholder, represented as stated above, has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company from its current amount of eighteen thousand Canadian dollars (CAD 18,000.-) by an amount of five thousand nine hundred seventy-six Canadian dollars (CAD 5,976.-) to an amount of twenty-three thousand nine hundred seventy-six Canadian dollars (CAD 23,976.-) by issuing one hundred sixty-six (166) new shares with a par value of thirty-six Canadian dollars (CAD 36.-) each.

All the one hundred sixty-six (166) new shares to be issued have been fully subscribed and paid up in cash by the Sole Shareholder, so that the amount of five thousand nine hundred seventy-six Canadian dollars (CAD 5,976.-) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves, further to the first resolution, to amend the article 5, first paragraph of the Articles, in its English version, as follows:

" **Art. 5. 1st paragraph.** The Company's corporate capital is fixed at twenty-three thousand nine hundred seventy-six Canadian dollars (CAD 23,976.-), divided into six hundred sixty-six (666) shares in registered form with a par value of thirty-six Canadian dollars (CAD 36.-) each, all subscribed and fully paid-up."

Expenses

The expenses, costs, remuneration and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the year and date first written above.

This document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder signs together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le trente et un mars.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire résidant à Luxembourg.

A COMPARU:

VISION CAPITAL PARTNERS VI A-N LP, ayant son siège social au Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, GY1 3QL, (l'Associé Unique), ici représentée par Madame Corinne PETIT, ayant son adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Guernesey le 11 février 2009.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeura annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

La partie comparante a demandé au notaire soussigné de prendre acte de ce qu'elle représente la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée Kinectrics Holdings S.à r.l. (la Société), société de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118.727, constituée selon acte de Maître Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Luxembourg, du 8 août 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1834 du 30 septembre 2006 (les Statuts). Les Statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivante acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire alors de résidence à Mersch, du 20 octobre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 2384 du 21 décembre 2006.

L'Associé Unique déclare que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation de capital de la Société de son montant actuel de dix-huit mille dollars canadiens (CAD 18.000.-) par un montant de cinq mille neuf cent soixante-seize dollars canadiens (CAD 5.976.-) à un montant de vingt-trois mille neuf

cent soixante-seize dollars canadiens (CAD 23.976.-) par l'émission de cent soixante-six (166) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de trente-six dollars canadiens (CAD 36.-) chacune;

2. Modification subséquente de l'article 5, alinéa 1^{er} des statuts de la Société;
3. Divers.

Ceci ayant été déclaré, l'Associé Unique représenté comme indiqué ci avant, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société pour le porter de son montant actuel de dix-huit mille dollars canadiens (CAD 18.000.-) par un montant de cinq mille neuf cent soixante-seize dollars canadiens (CAD 5.976.-) à un montant de vingt-trois mille neuf cent soixante-seize dollars canadiens (CAD 23.976.-) par l'émission de cent soixante-six (166) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de trente-six dollars canadiens (CAD 36.-) chacune.

Toutes les cent soixante-six (166) nouvelles parts sociales à émettre ont été intégralement souscrites et libérées en numéraire par l'Associé Unique, ainsi la somme de cinq mille neuf cent soixante-seize dollars canadiens (CAD 5.976.-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Seconde résolution

L'Associé Unique décide de modifier suite à la première résolution ci-dessus, l'article 5, alinéa 1^{er} des Statuts, dans sa version française, comme suit:

" **Art. 5. Alinéa 1^{er}.** Le capital social de la Société est fixé à vingt-trois mille neuf cent soixante-seize dollars canadiens (CAD 23.976.-), représenté par six cent soixante-six (666) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de trente-six dollars canadiens (CAD 36.-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

Frais

Les dépens, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme qu'ils soient et lesquels sont encourus par la Société en raison du présent acte sont estimés à approximativement mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des prédites parties comparantes, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française.

A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de distorsions entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 avril 2009. LAC/2009/13190. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009046745/5770/113.

(090053895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2009.

M.S.A. International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4940 Bascharage, Z.I. Bommelscheuer.

R.C.S. Luxembourg B 60.618.

L'an deux mil neuf, le deux avril.

Pardevant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société M.S.A. INTERNATIONAL S.A., établie et ayant son siège social à L-1259 Senningerberg, Zone Industrielle Breedewues, R.C.S. Luxembourg, B No 60.618, constituée sous la dénomination de TRAFIMMO S.A. suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire alors de résidence à Luxembourg en date du 18 août 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 667 du 28 novembre 1997.

Les statuts de ladite société ont été modifiés à différentes reprises et en dernier lieu par un acte du même notaire, en date du 7 mars 2001, publié au mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 892 du 18 octobre 2001.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Philippe CHANTEREAU, expert-comptable, avec adresse professionnelle au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Corinne PETIT, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Isabel DIAS, avec même adresse professionnelle.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les deux cent cinquante mille (250.000) actions sans désignation de valeur nominale, constituant l'intégralité du capital social d'un million deux cent cinquante mille euros (1.250.000.- EUR), sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocation préalable après avoir pris connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous présents ou représentés restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Transfert du siège social à ZI BOMMELSCHEUER, L-4901 BASCHARAGE;
2. Modification subséquente du 2^{ème} alinéa de l'article 1^{er} et de l'article 9 des statuts;
3. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et, après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de transférer le siège social de la Société à ZI BOMMELSCHEUER, L-4901 BASCHARAGE.

En conséquence le 2^{ème} alinéa de l'article 1^{er} et l'article 9 des statuts sont modifiés et auront désormais la teneur suivante:

" **Art. 1^{er} . Alinéa 2.** Le siège social est établi à Bascharage."

" **Art. 9.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 9 mai de chaque année à 11.00 heures, même si ce jour est un jour férié ou un dimanche, à Bascharage au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués approximativement à la somme de mille deux cents euros (1.200.- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: P. Chantereau, C. Petit, I. Dias et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 avril 2009. LAC/2009/13417. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009046731/5770/56.

(090053862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2009.

Global NR Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 128.493.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand nine.

on the thirtieth of March.

Before Maître Henri BECK, notary residing in Echternach (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

The company LORITO HOLDINGS (GUERNSEY) LIMITED, having its registered office at 1st and 2nd Floors, Elizabeth House, Les Ruettes Brayes, St. Peter Port, Guernsey GY1 1EW, registered with the Guernsey commercial registry under number 49153

hereby represented by Ms. Catherine PEUTEMAN, private employee, residing professionally in L-2543 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, by virtue of a proxy given under private seal on March 27, 2009,

which proxy signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as said before, has requested the undersigned notary to act:

I.- That the limited company GLOBAL NR HOLDING SA., having its registered office in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, registered at the register of commerce and companies of Luxembourg, under the number B 128.493 (NIN 2007 2215 355), has been incorporated by deed established by the undersigned notary on June 6th, 2007, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 1504 of July 19th, 2007, and whose articles of incorporation have been amended as follows:

- by deed of the undersigned notary on July 4th, 2007, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 1851 of August 31st, 2007;

- by deed of the undersigned notary on July 18th, 2007, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 1938 of September 11th, 2007;

- by deed of the undersigned notary on March 19th, 2008, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 965 of April 18th, 2008.

II.- That the corporate capital is set at FORTY-NINE THOUSAND SIX HUNDRED SWISS FRANCS (CHF 49.600.-), consisting of three thousand one hundred (3.100) shares with a par value of SIXTEEN SWISS FRANCS (CHF 16.-) each, all shares fully paid up.

III.- That the company is not in possession of any real estates or real estates parts.

After these statements, the appearing person stated and, insofar as necessary resolved, that the company GLOBAL NR HOLDING S.A. is dissolved and liquidated;

As a result of such dissolution and liquidation:

- its sole shareholder, being the company LORITO HOLDINGS (GUERNSEY) LIMITED, is vested with all assets and liabilities of GLOBAL NR HOLDING S.A.,

- all the liabilities of the said company have been discharged and the company LORITO HOLDINGS (GUERNSEY) LIMITED will be liable for all contingent, presently unknown, liabilities and all other commitments of the said company, as well as for the expenses of this deed;

- the liquidation of the said company is thus completed and the said company is definitely dissolved and liquidated;

- full and complete discharge is granted to the directors and to the statutory auditor of the company for the proper performance of their respective duties;

- the books and documents of the dissolved company shall be kept during a period of five years at the registered office of the dissolved company at L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert;

- that for the purpose of registration and publication, all powers are granted to the holder of a certified copy of the notarial deed;

- that the register shares record and/or the shares shall be destroyed in the presence of the notary public.

The undersigned notary who knows the English language states herewith that on request of the above appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version and that in case of divergences between the English and French text, the English version will be binding.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document,

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français:

L'an deux mille neuf, le trente mars.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché du Luxembourg)

A comparu:

La société LORITO HOLDINGS (GUERNSEY) LIMITED, avec siège social à 1st and 2nd Floors, Elizabeth House, Les Ruettes Brayes, St. Peter Port, Guemsey GY1 1EW, enregistrée au registre de commerce de Guernsey sous le numéro 49153,

ici représentée par Madame Catherine PEUTEMAN, employée privée, demeurant professionnellement à L-2543 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 27 mars 2009,

laquelle procuration après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

I.- Que la société anonyme GLOBAL NR HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 128.493 (NIN 2007 2215 355), a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 6 juin 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1504 du 19 juillet 2007, et dont les statuts ont été modifiés comme suit:

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 4 juillet 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1851 du 31 août 2007,
- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 18 juillet 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1938 du 11 septembre 2007,
- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 19 mars 2008, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 965 du 18 avril 2008.

II.- Que le capital de la société s'élève actuellement à QUARANTE-NEUF MILLE SIX CENT FRANCS SUISSE (CHF 49.600.-), représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de SEIZE FRANCS SUISSE (CHF 16.-) chacune, entièrement libérées.

III.- Que la société ne possède pas d'immeubles ou de parts d'immeuble.

Après avoir énoncé ce qui précède, le comparant déclare et autant que nécessaire décide que la société GLOBAL NR HOLDING S.A. est dissoute et liquidée.

En conséquence de cette dissolution et liquidation:

- l'actionnaire unique, la société LORITO HOLDINGS (GUERNSEY) LIMITED, est investi de tout l'actif et de tout le passif de la société GLOBAL NR HOLDING S.A.,
- tout le passif de la prédite société a été réglé et la société LORITO HOLDINGS (GUERNSEY) LIMITED, demeurera responsable de toutes dettes imprévues, présentement inconnues, et de tous engagements financiers de la prédite société, aussi bien que des frais qui résulteront de cet acte;
- la liquidation de la prédite société est ainsi achevée, et que partant la liquidation de la prédite société est à considérer comme faite et clôturée;
- décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exercice de leurs fonctions;
- les livres et les documents de la société dissoute seront conservés pour une période de cinq ans au siège social de la société dissoute à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert;
- pour la publication et dépôt à faire tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes;
- le registre des actions et/ou les actions est/sont à détruire en présence du notaire instrumentant.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande de la comparante le présent procès verbal est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française, la version anglaise devant, sur demande de la même comparante, faire foi en cas de divergences avec la version française.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. PEUTEMAN, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 1^{er} avril 2009. Relation: ECH/2009/387. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €

Le Receveur (signé): J.- M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial.

Echternach, le 03 avril 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009047149/201/110.

(090054181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2009.

Amber Shipping International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5523 Remich, 2, Montée de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 69.043.

L'an deux mille neuf, le trente et un mars.

Par-devant Nous Maître Patrick SERRES, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme AMBER SHIPPING INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-5450 Stadtbredimus, 2, Am Broch, inscrite sous le numéro B 69.043 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Georges d'HUART de résidence à Pétange du 12 mars 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 430, du 9 juin 1999. Les statuts ont été modifiés suivant acte notarié du 13 juillet 2001, publié au Mémorial C numéro 40 du 9 janvier 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Erik VERSTRAETEN, capitaine de navigation, demeurant à Schilde (Belgique).

Monsieur le président désigne comme secrétaire Madame Anne Jung, demeurant à Waldwisse (F).

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Judith Daes, demeurant à Schilde (B).

Monsieur le Président expose ensuite:

I. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Transfert du siège social de la société à L-5523 Remich, 2, montée de la Chapelle et modification afférente de l'article 1^{er} deuxième alinéa des statuts.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le bureau de l'assemblée, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

L'assemblée a approuvé l'exposé de Monsieur le président et après avoir reconnu qu'elle était régulièrement constituée et après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix, et sans abstentions, la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société à L-5523 Remich, 2, montée de la Chapelle et de modifier l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . Il est formé une société sous la dénomination de AMBER SHIPPING INTERNATIONAL S.A.

Cette société aura son siège à Remich. Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par simple décision du Conseil d'Administration.

Sa durée est illimitée."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'assemblée a été close.

Dont acte, fait et passé à Remich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire la présente minute.

Signé: E. VERSTRAETEN, A. JUNG, J. DAES, Patrick SERRES.

Enregistré à Remich, le 1 avril 2009. Relation: REM/2009/444. Reçu soixante-quinze euros 75.-€.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 10 avril 2009.

Patrick SERRES.

Référence de publication: 2009047131/8085/45.

(090054192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2009.

AMS S.A., Association for Marketing and Sales S.A., Société Anonyme, (anc. C&B S.A., Centre International de Distribution C&B).

Siège social: L-9952 Drinklange, Maison 17.

R.C.S. Luxembourg B 99.963.

L'an deux mil neuf, le vingt-cinq février

Par devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société Centre international de distribution C&B SA, en abrégé C&B S.A., avec siège social à L-9957 Drinklange, Maison 17, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Aloyse BIEL, alors de résidence à Differdange, en date du 20 novembre 1995, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 46 du 25 janvier 1996,

dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par le Notaire Maître Jean-Joseph WAGNER alors de résidence à Sanem, en remplacement de Maître Aloyse BIEL, alors Notaire de résidence à Capellen, en date du 23 juillet 1998, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 779 du 27 octobre 1998,

inscrite au registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 99.963,

L'assemblée est ouverte à 12 heures sous la présidence de Monsieur Victor NIVELLES, administrateur de société, demeurant à B-Saint-Trond, Industrilaan, 3402 qui désigne comme secrétaire/scrutateur Madame Geneviève BERTRAND, employée privé, demeurant à B-6983 La Roche-en-Ardenne, Mousny 45

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour

1. Le changement de la raison sociale de la société en "Association for Marketing and Sales S.A."

2. La modification de l'objet social

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée général, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la raison sociale de la société en "Association for Marketing and Sales S.A." et de modifier en conséquence l'article premier alinéa premier des statuts comme suit:

" **Art. 1^{er} (alinéa 1^{er})**. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "Association for Marketing and Sales S.A." en abrégé "AMS S.A." "

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la société et en conséquence de cette décision modifie l'article 2 des statuts comme suit:

" **Art. 2.** La société a pour objet:

1. l'achat, la vente, la location, le renting et le leasing de tout équipement pour cuisines et pour salles de bain, la distribution, l'organisation de la vente, l'attribution de la fabrication sous licence, de tout ces produits précités.

2. L'activité de conseil en matière financière, technique, commerciale ou administrative au sens large, l'assistance et la fourniture de services, directement ou indirectement, dans la domaine administratif et financier, dans les vente, la production et la gestion en général.

3. L'investissement, la souscription, la prise ferme, le placement, la vente, l'achat et la négociation d'actions, parts, obligations, certificats, crédits, monnaies et autres valeurs mobilières émises par des entreprises Luxembourgeoises ou étrangères existantes ou à constituer qu'elles aient ou non la forme de sociétés commerciales, bureau d'administration, institutions ou associations et qu'elles aient ou non un statut juridique (semi-public); ainsi que la gestion de ces valeurs.

4. La gestion des investissement, l'exercice de fonctions d'administration, la fourniture de conseils, management et autres services de même nature que les activités de la société. Ces services peuvent être fourni sur une base contractuelle ou statutaire et en la qualité de conseiller externe ou organe.

5. Accorder des prêts et avances sous quelle forme ou quelle durée que ce soit, à toutes les entreprises liées ou entreprises dans lesquelles elle possède une participation, ainsi que garantir tous les engagements des mêmes entreprises. Dans le cadre de cette activité, elle pourra porter caution et donner son aval, et effectuer au sens plus large, toutes opérations commerciale set financières à l'exception de celles réservées légalement aux organismes de dépôt e de dépôts à court terme, aux caisses d'épargne, aux sociétés hypothécaires et aux sociétés de capitalisation.

6. La prise de participations dans des investissements immeubles, toute activité relative à des biens immeubles bâtis ou non-bâtis, ainsi que toute opérations quelconques et de droits immobilières et plus particulièrement: l'acquisition par l'achat ou autrement, la vente, l'échange, l'amélioration, l'embellissement, l'équipement, l'aménagement, la location-financement de biens immeubles.

7. L'intervention en tant qu'intermédiaire lors de négociations pour la reprise partielle ou totale d'actions ou parts; au sens le plus large, la participation à des opérations d'émission d'actions, de parts, de titre à revenus fixes, par voie de souscriptions, de cautionnement, d'achat et de vente ou autrement, ainsi que la réalisation de toutes opérations quelle que soit leur nature, en matière de gestion de portefeuille ou de capitaux.

8. La société pourra fournir des garanties réelles ou personnelles au profit de sociétés ou entreprises dans lesquelles elle est intéressée ou au profit de tiers moyennant rémunération ou pas.

9. L'exercice de toutes missions d'administration et l'exercice de mandats se rapportant directement ou indirectement à son objet social."

41834

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 12.15 heures.

Frais

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 1.000.-EUR.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire.

Signé: V. Nivelles, G. Bertrand, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 2 mars 2009 - WIL/2009/190 - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.-.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre à la société aux fins de publication au Mémorial.

Wiltz, le 10 mars 2009.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2009047134/2724/91.

(090053951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2009.

ABN AMRO Pan European Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 132.706.

Suite à l'assemblée générale des actionnaires en date du 26 mars 2009 de la société ABN AMRO Pan European Finance S.A. les décisions suivantes ont été prises:

- Démission de l'administrateur suivant en date du 29 janvier 2009:

Monsieur Richard George ELLAWAY, né le 4 octobre 1969 à Worcester, Grande-Bretagne, demeurant au 250, Bishopsgate, London EC2M 4AA, Grande-Bretagne, en qualité d'administrateur de la Société

- Démission de l'administrateur suivant en date du 19 février 2009:

Monsieur Nicholas James NUNN, né le 22 février 1973 à Singapore, Singapore, demeurant au 250, Bishopsgate, London EC2M 4AA, Grande-Bretagne, en qualité d'administrateur de la Société

- Nomination de l'administrateur suivant en date du 19 février 2009 jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2012:

Monsieur Steven Lancaster LIZARS, née le 9 décembre 1971 à Ilford, Grande-Bretagne, demeurant au 250, Bishopsgate, London EC2M 4AA, Grande-Bretagne, en qualité d'administrateur de la Société

- Nomination de l'administrateur suivant en date du 19 février 2009 jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2012:

Madame Philippa Jane GOODWIN, née le 14 janvier 1969 à Derby, Grande-Bretagne, demeurant au 250, Bishopsgate, London EC2M 4AA, Grande-Bretagne, en qualité d'administrateur de la Société

Résultant des décisions susmentionnées, le Conseil d'administration de la société est comme suit:

- M. Richard John LAWRENCE

- M. Steven Lancaster LIZARS

- Mrs. Philippa Jane GOODWIN

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ABN AMRO PAN European Finance S.A.

Equity Trust Co. (Luxembourg) S A.

Agent Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2009046628/683/34.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2009, réf. LSO-DD02630. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090053609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2009.

Lengau Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 145.622.

—
STATUTES

In the year two thousand nine, on the twenty-third day of March.

Before Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Christopher Mark Jennings, residing at 3 Wildwood Haven, Prospect, Grand Cayman, Cayman Islands, B.W.I., and Jeanne Jennings, residing at 3 Wildwood Haven, Prospect, Grand Cayman, Cayman Islands, B.W.I., both here represented by Mr Henri DA CRUZ employee, with professional address at 3, rue Nicolas Welter, L-2740 Luxembourg, by virtue of two proxies given on March 19th, 2009;

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, represented as stated here-above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "Lengau Holdings S.à r.l." (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. The Company shall be considered as a "Société de Participations Financières" according to the applicable provisions.

3.2. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.3. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies in which it has a direct or indirect interest to the extent permitted under Luxembourg law. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.5. The Company may buy, sell, exchange, finance, lease, improve, demolish, construct for its own account, develop, divide and manage any real estate. It may further execute all works of renovations and transformations as well as the maintenance of these assets.

3.6. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for specified matters to one or more persons, whether shareholders or not, by the joint signature of any two managers of the Company.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. The notice period may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company or if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by a majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. In cases of urgency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two managers of the Company or by the signature of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2 of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders

Art. 12. Powers and Voting rights.

12.1. The shareholders assume all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. The general meeting of members may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount

to be distributed may not exceed profits realised either since the end of the last fiscal year increased by profits carried forward and distributable reserves, including share premium, but decreased by losses carried forward or, where the distribution is to be made during the first financial year of the Company, since the date of incorporation of the Company but, in either case, decreased by sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these Articles.

VI. Dissolution - Liquidation

In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder (s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payments of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VI. General provision

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2009.

Subscription - Payment

Thereupon, Christopher Mark Jennings, pre-named and represented as stated above declares to subscribe for two hundred fifty (250) shares in registered form, with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to six thousand and two hundred fifty euro (EUR 6,250); and

Jeanne Jennings, pre-named and represented as stated above declares to subscribe for two hundred fifty (250) shares in registered form, with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to six thousand and two hundred fifty euro (EUR 6,250).

The amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,650.-.

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital have passed the following resolutions:

1. The following is appointed as manager of the Company for an indefinite period:

Victoria Management Services S.A., a company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 47765 2. The registered office of the Company is set at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-trois mars.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à 3, rue Nicolas Welter, L-2740 Luxembourg (Luxembourg).

ONT COMPARU:

Christopher Mark Jennings, résidant au 3, Wildwood Haven, Prospect, Grand Cayman, Cayman Island, B.W.I.,

Jeanne Jennings, résidant au 3, Wildwood Haven, Prospect, Grand Cayman, Cayman Island, B.W.I.,

tous deux ici représentée par Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg,

en vertu de deux procurations données, le 19 mars 2009.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, représentées comme indiqué ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I - Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination "Lengau Holdings S.à r.l." (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 Août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège Social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet la prise de participation, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes les sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. La Société sera considérée comme une Société de Participations Financières selon les mesures en vigueur.

3.2 Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.3 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou toute autre société dans laquelle elle détient un intérêt direct ou indirect, dans la limite de ce qui est permis par la loi luxembourgeoise. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.4 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.5 La société pourra acheter, vendre, échanger, financer, louer, améliorer, démolir, construire pour son propre compte, développer, diviser et gérer tous biens immobiliers. Elle pourra en outre effectuer tous travaux de rénovations et de transformations ainsi que la maintenance de ces biens.

3.6 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant l'un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12,500), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les co-propriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle aura été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi ou il pourra être consulté par chaque associé.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'(ne) est(sont) pas nécessairement associé(s).

7.2. Les gérants sont révocables n'importe quand ad nutum (sans aucune raison).

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus qu'un gérant, du conseil de gérance, lequel aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à une ou plusieurs personnes, qu'elles soient associés ou non, par la signature conjointe des gérants de la Société.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. Il peut être renoncé à la période de convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, ou si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe des gérants, ou, par la signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2 des présents Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent, en raison de leur mandat, aucune obligation personnelle relativement à tout engagement valablement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où un tel engagement est en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. Les associés exercent tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne ou entité comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique envoyé(e)s par lettre ou téléfax.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. L'assemblée générale des associés peut décider de distribuer des dividendes intérimaires sur la base d'un état comptable préparé par les gérants dont il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, comprenant la prime d'émission, mais diminué des pertes reportées ou, lorsque la distribution a lieu lors du premier exercice social de la Société, depuis la date de constitution de la Société mais, dans tous les cas, diminué des sommes à allouer à la réserve légale établie en fonction de la loi ou des présents statuts;

VI. Dissolution - Liquidation

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VI. Disposition générale

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2009.

Souscription - Libération

Ces faits exposés, Christopher Mark Jennings, prénommé et représenté comme spécifié ci-dessus, déclare souscrire à deux cent cinquante (250) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune et les libérer entièrement par versement en espèces de six mille deux cent cinquante euros (EUR 6,250); et

Jeanne Jennings, prénommée et représentée comme spécifié ci-dessus, déclare souscrire à deux cent cinquante (250) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune et les libérer entièrement par versement en espèces de six mille deux cent cinquante euros (EUR 6,250).

La somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12,500) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, lequel le reconnaît expressément.

Coûts

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution sont évalués à environ 1.650,- EUR.

Décisions des associés

Et aussitôt la Société constituée, les associés de la Société, représentant la totalité du capital social souscrit ont passé les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée gérante de la Société pour une durée indéterminée:

Victoria Management Services S.A., société incorporée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, et enregistré auprès du Registre de Commerce de Sociétés sous le numéro B 47765.

2. Le siège social de la Société est établi au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date spécifiée en tête des présents Statuts.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: H.DA CRUZ, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 mars 2009. Relation: LAC/2009/11321. Reçu € 75.- (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Luxembourg, le 3 avril 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009046188/206/415.

(090053386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2009.

SPS Sàrl, Services Produits Solutions Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8223 Mamer, 3, rue de Madrid.

R.C.S. Luxembourg B 145.639.

STATUTS

L'an deux mil neuf.

Le trente mars;

Pardevant Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg.

A comparu:

Monsieur Fernando MOREIRA, employé privé, né à Rosém-Marco de Canavezes (Portugal), le 8 juin 1973, demeurant à L-8223 Mamer, 3, rue de Madrid.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de "Services Produits Solutions Sàrl" en abrégé "SPS Sàrl".

" **Art. 2.** Le siège de la société est établi à Mamer.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 3. La société a pour objet, tant en tout endroit de l'Union Européenne que partout ailleurs dans le monde entier, l'achat et vente de matériel génie civil en incluant toutes prestations de service et de conseil s'y rattachant pourvu qu'elles soient accessoires et non dans l'attribution exclusive d'une profession spécialement réglementée par une loi.

Elle peut en outre exercer tout autre commerce quelconque pourvu que celui ci ne soit pas spécialement réglementé et à condition que l'assemblée générale ait préalablement donné son accord.

Elle peut, tant en tout endroit de l'Union Européenne que partout ailleurs dans le monde entier, faire toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social dans le but d'en favoriser la réalisation. La société peut s'intéresser par toutes voies, dans toutes entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe, et, en vue de favoriser le développement de sa participation ainsi créée, elle peut en apporter tout soutien financier ou même sa caution.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2009.

Art. 6. Le capital social est fixé DOUZE MILLE CINQ CENTS EURO (12.500.- EUR), représenté par CENT (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125.- EUR) chacune.

Toutes ces parts ont été entièrement souscrites par l'associé unique.

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EURO (12.500.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8.

a) La cession entre vifs:

Tant que la société ne comprendra qu'un associé, celui-ci sera libre de céder tout ou partie des parts à qui il entend.

b) La transmission pour cause de mort:

Le décès de l'associé unique n'entraîne pas la dissolution de la société. Si l'associé unique n'a laissé aucune disposition de dernières volontés concernant l'exercice des droits afférents aux parts sociales, lesdits droits seront exercés par les héritiers et légataires régulièrement saisis ou envoyés en possession, proportionnellement à leurs droits dans la succession, jusqu'au partage desdites parts ou jusqu'à la délivrance de legs portant sur celles-ci.

Pour le cas où il y aurait des parts sociales non proportionnellement partageables, lesdits héritiers et légataires auront l'obligation pour lesdites parts sociales de désigner un mataire.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par l'associé qui fixe leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que l'associé n'en décide autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

Art. 10. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5,00 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition de l'associé.

Art. 12. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

Art. 13. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

41844

Frais.

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à MILLE EURO (1.000.-EUR).

Assemblée générale.

Et à l'instant, l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, fait désigner lui-même comme gérant unique.

Il peut engager valablement la société sans limitation de sommes.

Le siège social est établi à L-8223 Mamer, 3, rue de Madrid.

Avant la clôture du présent acte le notaire instrumentaire soussigné a attiré l'attention des constituants sur la nécessité d'obtenir une autorisation administrative pour exercer les activités décrites dans l'objet social.

DONT ACTE, fait et passé à Bettembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Moreira, C.Doerner.

Enregistré à Esch/Alzette le 2 avril 2009. Relation: EAC/2009/3799. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur ff. (signé): Boïça.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande au fin de la publication au Mémorial C du Commerce et des Sociétés.

Bettembourg, le 9 avril 2009.

Christine DOERNER.

Référence de publication: 2009047145/209/81.

(090053943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2009.

Mediterranean Shipping Company Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 3-7, rue Goell.

R.C.S. Luxembourg B 145.643.

— STATUTS

L'an deux mille neuf, le vingt-neuf janvier.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg).

ONT COMPARU:

1. Mediterranean Shipping Company Belgium. N.V., une société de droit belge, établie et ayant son siège social à 127A, Noorderlaan, B-2030 Antwerpen, inscrite au registre du commerce et des sociétés en Belgique sous le numéro 03 0331734, ici représenté par Monsieur Marc Beerlandt, demeurant professionnellement à 127A, Noorderlaan, B-2030 Antwerpen, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée le 27 janvier 2009,

2. D & W Agencies, une société de droit belge, établie et ayant son siège social à 127A, Noorderlaan, B-2030 Antwerpen, inscrite au registre de commerce et des sociétés en Belgique sous le numéro 03 0332139, ici représenté par Monsieur Patrick Van Dessel, demeurant professionnellement à 127A, Noorderlaan, B-2030 Antwerpen, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée le 27 janvier 2009,

Lesdites procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des parties comparantes ainsi que par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte notarié pour être soumises à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, agissant en leur qualité de représentants des actionnaires susvisés, ont requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer et qu'ils ont arrêté comme suit:

Art. 1^{er}. Forme et Dénomination. Il est établi une société anonyme sous la dénomination de "MEDITERRANEAN SHIPPING COMPANY LUXEMBURG S.A." (la Société).

Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Contern. Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Contern par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'administration).

Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée de la société. La Société est constituée pour une période indéterminée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'Article 10 ci-après.

Art. 4. Objet social. La Société a pour objet social l'exercice des activités d'agence maritime, de courtage maritime, d'affrètement, d'équipement des navires, d'arrimage, d'opérateur de terminal, d'armement, de manutention, de transport, d'expédition et de médiateurs.

La Société a en outre pour objet social (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces (notamment d'obligations ou de parts émises par des fonds commun de placement luxembourgeois ou par des fonds étrangers, ou tout autre organisme similaire), de prêts ou toute autre facilité de crédit, ainsi que des contrats portant sur les titres précités ou y relatifs et (iii) la possession, l'administration, le développement et la gestion d'un portefeuille d'actifs (composé notamment d'actifs tels que ceux définis dans les paragraphes (i) et (ii) ci-dessus).

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut être partie à tout type de contrat de prêt et elle peut procéder à l'émission de titres de créance, d'obligations, de certificats, d'actions, de parts bénéficiaires, de warrants et d'actions, y compris sous un ou plusieurs programmes d'émissions. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, à des sociétés affiliées et à toute autre société.

La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut passer, exécuter, délivrer ou accomplir toutes les opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêt de titres ainsi que toutes autres opérations similaires. La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

Les descriptions ci-dessus doivent être comprises dans leurs sens le plus large et leur énumération n'est pas limitative. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social ci-avant explicité.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectue toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à la somme de EUR 31.000 (trente et un mille euros), représenté par 1.240 (mille deux cent quarante) actions ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.

Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts, tel que prescrit à l'article 10 ci-après.

Art. 6. Actions. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Un registre de(s) actionnaire(s) est tenu au siège social de la Société où il peut être consulté par tout actionnaire. Ce registre contient le nom de tout actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ces actions, ainsi que la mention des transferts des actions et les dates de ces transferts. La propriété des actions est établie par inscription dans ledit registre.

Des certificats constatant les inscriptions dans le registre des actionnaires peuvent être émis aux actionnaires et ces certificats, s'ils sont émis, seront signés par le président du Conseil d'Administration ou par deux autres membres du Conseil d'Administration.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une action viendrait à appartenir à plusieurs personnes, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'au moment où une personne aura été désignée comme propriétaire unique vis-à-vis de la Société. La même règle sera appliquée en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier et un débiteur gagiste.

La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Art. 7. Transfert des actions. Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre de(s) actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société peut également accepter comme preuve de transfert d'actions d'autres instruments de transfert, dans lequel les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, et jugés suffisants par la Société.

Art. 8. Pouvoirs de l'assemblée des actionnaires de la société. Toute Assemblée Générale régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 9. Assemblée générale annuelle des actionnaires - Autres assemblées générales. L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le dernier jeudi de mars de chaque année à 11 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Les Assemblées Générales pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Tout actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à la réunion.

Art. 10. Délais de convocation, Quorum, Avis de convocation, Procurations et Vote. Les délais de convocation et quorum requis par la loi sont applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Une Assemblée Générale peut être convoquée par le Conseil d'Administration, ou par le commissaire aux comptes ou, si des circonstances exceptionnelles le requièrent, par deux membres du Conseil d'Administration conjointement. Ils sont obligés de la convoquer de façon qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsque des actionnaires représentant le dixième du capital social les en requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour. Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins un dixième du capital social peuvent demander l'inscription d'un ou de plusieurs points à l'ordre du jour de toute Assemblée Générale. Cette demande doit être envoyée par lettre recommandée cinq jours au moins avant la tenue de l'Assemblée Générale en question.

Les avis de convocation pour chaque Assemblée Générale doivent contenir l'ordre du jour et sont faites par des annonces insérées deux fois à huit jours d'intervalle au moins et huit jours avant l'Assemblée Générale, dans le Mémorial et dans un journal de Luxembourg.

Des lettres missives seront adressées, huit jours avant l'assemblée, aux actionnaires en nom.

Quand toutes les actions sont nominatives, les convocations peuvent être faites uniquement par lettres recommandées.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Cependant, les décisions pour modifier les Statuts de la Société peuvent seulement être adoptées par une Assemblée Générale représentant au moins la moitié du capital social et pour laquelle l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées, et le cas échéant, le texte de celles qui touchent à l'objet ou à la forme de la Société. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts, par des annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'Assemblée Générale dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indique la date et le résultat de la précédente Assemblée Générale. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers au moins des voix exprimées. Les voix attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote ou s'est abstenu ou a voté blanc ou nul ne sont pas pris en compte pour le calcul de la majorité.

Le changement de la nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et des obligataires.

Chaque actionnaire peut prendre part aux assemblées générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise), une autre personne comme mandataire, actionnaire ou non.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Avant de commencer les délibérations, les actionnaires élisent en leur sein un président de l'Assemblée Générale. Le président nomme un secrétaire et les actionnaires nomment un scrutateur. Le président, le secrétaire et le scrutateur forment le bureau de l'Assemblée Générale.

Les procès-verbaux des réunions de l'Assemblée Générale seront signés par les membres du bureau de l'Assemblée Générale et par tout actionnaire qui exprime le souhait de signer.

Cependant, si les décisions de l'Assemblée Générale doivent être certifiées, des copies ou extraits à utiliser devant un tribunal ou autre part doivent être signés par le président du Directoire ou deux membres du Directoire conjointement.

Art. 11. Conseil d'administration. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

Les mandats d'administrateurs seront exercés gratuitement.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

Art. 12. Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président. Le premier président pourra être désigné par l'assemblée générale qui se tient consécutivement à la constitution de la société. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer respectivement par écrit ou par la production de l'original télécopie.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 13. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 14. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 15. La société indemniserà tout administrateur, directeur ou fondé de pouvoirs, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, de toute perte ou dommage (y compris, mais sans que cette énumération ne soit limitative, les frais judiciaires de n'importe quel litige) occasionnés par toutes actions ou procès auxquels il aura été partie en sa qualité d'administrateur, directeur ou fondé de pouvoirs de toute autre société dont la société est actionnaire ou créancière, sauf le cas où lors de pareils actions ou procès, il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la société est informée par son conseil que l'administrateur, directeur ou fondé de pouvoirs en question n'est pas responsable pour négligence grave ou mauvaise administration. Ce droit à l'indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef de l'administrateur, directeur ou fondé de pouvoirs.

Art. 16. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 17. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 18. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 19. Commissaire(s) aux comptes. Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes ou, dans les cas prévus par la loi, par un réviseur d'entreprises externe et indépendant. Le commissaire aux comptes est élu pour une période n'excédant pas six ans et il est rééligible.

Le commissaire aux comptes est nommé par l'Assemblée Générale qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

Art. 20. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 21. Comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'année sociale, le Conseil d'Administration dressera les comptes annuels de la Société dans la forme requise par la Loi de 1915.

Le Conseil d'Administration soumettra au plus tard un mois avant l'Assemblée Générale Annuelle ordinaire le bilan et le compte de profits et pertes ensemble avec leur rapport et les documents afférents tels que prescrits par la loi, à l'examen du/des commissaire(s) aux comptes, qui rédigera sur cette base son rapport de révision.

Le bilan, le compte de profits et pertes, le rapport du Conseil d'Administration, le rapport du/des commissaire(s) aux comptes ainsi que tous les autres documents requis par la Loi de 1915, seront déposés au siège social de la Société au moins 15 (quinze) jours avant l'Assemblée Générale Annuelle. Ces documents seront à la disposition des actionnaires qui pourront les consulter durant les heures de bureau ordinaires.

Art. 22. Affectation des bénéfices. Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts et deviendra obligatoire à nouveau si la réserve légale descendra en dessous de ce seuil de 10% (dix pour cent).

L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société et dans les limites de la Loi de 1915.

Les dividendes peuvent être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et doivent être payés au lieu et place choisis par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration peut décider de payer des acomptes sur dividendes sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés de 1915.

Art. 23. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 11 ci-dessus. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 24. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi de 1915.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2009.

La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en mars 2010.

Souscription

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, le comparant déclare que:

- Mediterranean Shipping Company Belgium N.V., identifiée ci-dessus, souscrit 1.239 (mille deux cents trente-neuf) actions;

- D & W Agencies, identifiée ci-dessus, souscrit 1 (une) action. Toutes ces actions ont été entièrement libérées par les actionnaires par paiement en numéraire, de sorte que le montant de EUR 31.000 (trente et un mille euros) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration - Estimation des frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915 et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi de 1915.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont estimés approximativement à la somme de deux mille euros (2.000.- EUR).

Résolutions

Les comparants susnommés, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1. le nombre de membres du Conseil d'Administration est fixé à 3;

2. les personnes suivantes sont nommées en tant que membres du conseil d'administration:

- Jean-Marie Bavo DENIS, directeur de sociétés, né le 9 juillet 1935 à Antwerpen (Belgique), demeurant professionnellement à 6, Bonapartelaan, B-2950 Kapellen;

- Mediterranean Shipping Company Belgium N.V., indiquée ci-dessus, dont le représentant légal est Monsieur Jean-Marie Bavo DENIS, né le 9 juillet 1935 à Antwerp (Belgique), demeurant professionnellement à 6, Bonapartelaan, B-2950 Kapellen; et

- D&W Agencies, indiquée ci-dessus, dont le représentant légal est Monsieur Maurizio APONTE, né le 22 septembre 1960 à Piano di Sorrente (Italie), demeurant professionnellement à B-2930 Brasschaat, 8, Guyotdreef.

3. Monsieur Jean-Marie Bavo DENIS est nommé Président et administrateur-délégué pouvant engager la société sous sa seule signature.

4. EWA Fiduciaire S.A., 45, avenue J.F.Kennedy, L-9053 Ettelbrück, R.C.S Luxembourg n°B 38937 est nommé en tant que commissaire aux comptes de la Société;

5. le mandat des membres du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de l'année 2014; et

6. le siège social de la société est fixé au 3-7, rue Goell, L-5326 Contern.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite à la partie comparante, connu du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Berllandt, P. Van Dessel et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg AC, le 2 février 2009. LAC/2009/3826. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009047156/5770/269.

(090053972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2009.

Alexandre Bourgeois S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1917 Luxembourg, 9, rue Large.

R.C.S. Luxembourg B 145.614.

— STATUTS

L'an deux mille neuf, le vingt-cinq mars.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

ont comparu:

1. Monsieur Alexandre Bourgeois, cuisinier, né à Feurs, France, le 19 juin 1979, demeurant à L-1917 Luxembourg, 9, rue Large,

2. Monsieur Alain Emering, employé privé, né à Luxembourg, le 23 janvier 1975, demeurant à L-5366 Munsbach, 212, rue Principale,

3. Monsieur Jean-Denis Rischard, économiste, né à Luxembourg, le 5 mars 1951, demeurant à L-1139 Luxembourg, 67, rue des Sept Arpents,

lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme et dénomination. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "ALEXANDRE BOURGEOIS S.à r.l." (la "Société").

Art. 2. Objet. La Société a pour objet, tant au Grand-Duché qu'à l'étranger, l'exploitation de restaurants, débits de boissons, service-traiteur, café-bar, boutique et/ou caves à vin, ainsi que la conception, la production et la commercialisation de tous types de produits alimentaires ou non, manufacturés ou finis. Elle pourra aussi jouer un rôle de conseil et engineering dans les domaines sus-mentionnés.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, mobilière ou immobilière qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 4. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg.

La Société peut ouvrir des agences ou succursales soit dans le Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Le siège social peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision du gérant ou du conseil de gérance. Au cas où le conseil de gérance ou le gérant estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, social ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à la somme de dix-sept mille cinq cents euros (EUR 17.500) représenté par cent (100) parts sociales, d'une valeur nominale de cent soixante-quinze euros (EUR 175) chacune.

Art. 6. Modification du capital social. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié par une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas, avec l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social au moins. L' (les) associé(s) existant(s) a (ont) un droit de souscription préférentiel, proportionnellement à la partie du capital qui représente ses (leurs) parts sociales.

Art. 7. Parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices et dans tout l'actif social de la Société et à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires des associés.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Toutes les parts émises seront inscrites au registre des associés qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société; ce registre contiendra le nom de chaque associé, son adresse ou siège social.

Tout transfert de parts conformément à l'article 8 ci-après, sera inscrit au registre des associés.

Art. 8. Transfert de parts. Lorsque la Société est composée d'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Les créanciers ou ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 9. Faillite ou déconfiture d'un associé. La faillite ou déconfiture ou tout autre événement similaire affectant l'associé unique ou l'un quelconque des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 10. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Les gérants sont nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, lesquels fixeront leur nombre et la durée de leur mandat, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués librement à tout moment et sans motif par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 11. Réunions du conseil de gérance. En cas de pluralité de gérants, ceux-ci formeront un conseil de gérance. Le conseil de gérance choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des associés.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou d'un gérant, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance et les assemblées générales des associés; en son absence les associés ou le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes ou représentées un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire. La convocation indiquera l'heure et le lieu de la réunion et contiendra l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance, ni si tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion et qu'ils déclarent avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit, télécopie ou e-mail ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire. Un gérant ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité mais au moins deux des gérants sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance.

Les décisions sont prises à la majorité des voix, mais à un minimum de deux, des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. Le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 12. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président du conseil de gérance ou par deux gérants ou par toute autre personne dûment nommée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 13. Pouvoirs du conseil de gérance. Le conseil de gérance a les pouvoirs les plus larges (à l'exception des pouvoirs qui sont expressément réservés par la loi à l'associé unique ou à l'assemblée générale des associés, selon le cas) pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés par la loi expressément à l'associé unique ou à l'assemblée générale des associés, selon le cas, sont de la compétence du conseil de gérance.

Art. 14. Délégation de pouvoirs. Le conseil de gérance peut conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées de façon permanente ou temporaire, y-compris la gestion journalière de la Société, à des personnes ou agents de son choix.

Art. 15. Représentation de la société. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée en toutes circonstances par la seule signature de chaque gérant, ou par la signature conjointe ou individuelle de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 16. Décisions de l'associé unique ou des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises lors d'une assemblée générale des associés ou, dans le cas où la Société comporte moins de vingt-cinq associés, par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le conseil de gérance aux associés par lettre recommandée. Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 17. Décisions. Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés seront établies par écrit et consignées dans un registre. Les votes des associés ainsi que les procurations seront annexés aux procès-verbaux.

Art. 18. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de la même année.

Art. 19. Bilan. Chaque année, au dernier jour du mois de décembre, les comptes sont arrêtés et le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Les comptes annuels et le compte de profit et perte sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, selon le cas, de l'assemblée générale des associés.

Les livres et les comptes de la Société peuvent être audités par une société d'audit, nommée par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés selon le cas.

Art. 20. Répartition des bénéfices. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution de la réserve légale jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10 %) du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, l'assemblée générale des associés, sans préjudice du pouvoir du conseil de gérance de payer des acomptes sur dividendes dans les limites permises par la loi.

Art. 21. Dissolution, Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la Société sera liquidée par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, nommés par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateurs aura (auront) les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du paiement du passif sera distribué aux associés proportionnellement aux nombres de parts qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 22. Modification des statuts. Les présents statuts pourront être modifiés de temps en temps par une assemblée générale des associés décidant selon les conditions de quorum et de majorité prévues par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 23. Disposition générale. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Libération

L'intégralité des cent (100) parts sociales est souscrite comme suit:

1. Monsieur Alexandre Bourgeois, préqualifié, trente-quatre parts sociales	34
2. Monsieur Alain Emering, préqualifié, trente-trois parts sociales	33
3. Monsieur Jean-Denis Rischard, préqualifié, trente-trois parts sociales	33
TOTAL: cent parts sociales	100

Les parts ainsi souscrites sont entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de dix-sept mille cinq cents euros (EUR 17.500) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné par un certificat bancaire.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2009.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500).

Résolutions

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé à L-1917 Luxembourg, 9, rue Large.
2. Sont nommés comme gérants de la Société pour une durée illimitée:
 - Monsieur Alexandre Bourgeois, cuisinier, né à Feurs, France, le 19 juin 1979, demeurant à L-1917 Luxembourg, 9, rue Large,
 - Monsieur Alain Emering, employé privé, né à Luxembourg, le 23 janvier 1975, demeurant à L-5366 Munsbach, 212, rue Principale,
 - Monsieur Jean-Denis Rischard, économiste, né à Luxembourg, le 5 mars 1951, demeurant à L-1139 Luxembourg, 67, rue des Sept Arpents.

Avertissement

Le notaire a attiré l'attention des comparants, agissant dans les qualités telles que précisées ci-dessus, que la Société doit obtenir une autorisation d'établissement de la part des autorités administratives compétentes en rapport avec son objet social avant de commencer son activité commerciale, avertissement que les comparants reconnaissent avoir reçu.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. BOURGEOIS, A. EMERING, J-D. RISCHARD et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 mars 2009. LAC / 2009 / 12242. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 6 avril 2009.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2009046216/7241/190.

(090053286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2009.

European Life Settlements Management Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 141.046.

In the year two thousand and nine, on the eighteenth of February.

Before Us, Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg,

Was held an Extraordinary General Meeting of "EUROPEAN LIFE SETTLEMENTS MANAGEMENT Sàrl.", (the "Company"), R.C.S. Luxembourg B 141.046, a société à responsabilité limitée having its registered office at 13, rue Edward Steichen, L-2540, Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary then residing in Luxembourg, dated August 8, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 2268 of September 17, 2008.

The meeting was chaired by Flora Gibert, jurist, with professional address at Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and the meeting elected as scrutineer Pierre DE BACKER, "Transaction Manager" with professional address at 13, rue Edward Steichen, L-2540, Luxembourg.

I. - The chairman declared and requested the notary to state that:

1. The shareholders represented together with the number of shares held by them are shown on the attendance list, which is signed by the proxies, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary.

This list as well as the proxies will be annexed to the present deed to be filed with the registration authorities

2. It appears from an attendance list that all the 125 ordinary shares were represented (in attendance or by proxy) at the meeting so that the Meeting is validly constituted and can validly deliberate and resolve on all items of the agenda.

II. - The agenda of the meeting is the following:

1. To change the first accounting year end to 31 December 2009.

2. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

Sole resolution

The first accounting year-end is changed to 31 December 2009. As a consequence, "Transitory Provisions" of the Articles of Incorporation is amended and shall henceforth have the following wording:

"The first financial year shall begin 8 August 2008 and it shall end on 31 December 2009."

Nothing else being on the agenda, and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named in the beginning of this document. The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in the case of divergence between the English and French text, the English version of it will prevail.

The document having been read and translated to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in the case of divergence between the English and French text, the English version of it will prevail.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le dix-huit février.

Par-devant Nous Maître, Joseph ELVINGER notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de "EUROPEAN LIFE SETTLEMENTS MANAGEMENT Sàrl", (la "Société") R.C.S. Luxembourg BT41.046, une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 13, rue Edward Steichen, L-2540, Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 août 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 2268 du 17 septembre 2008.

La séance est ouverte sous la présidence de Flora Gibert, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Madame le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Pierre de Backer "Transaction Manager" avec adresse professionnelle au 13, rue Edward Steichen, L-2540, Luxembourg.

Madame le Président déclare et prie le notaire d'acter que:

1. Les actionnaires représentés et le nombre d'actions détenus par eux sont renseignés sur la liste des présences signées par les détenteurs de procurations, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Cette liste de même que les procurations seront annexées au présent acte et seront enregistrées avec lui.

2. Il apparait de la liste de présence que les 125 actions ordinaires étaient représentées (par présence directe ou par procuration) à l'Assemblée de telle manière que l'Assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer et décider sur tous les points de l'ordre du jour.

II. L'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Changement de la date du premier exercice social au 31 décembre 2009.

2. Divers.

L'assemblée après avoir approuvé l'exposé de Madame le Président et reconnu qu'elle était régulièrement constituée, aborde les points précités de l'ordre du jour et prend, après délibération, la résolution suivante à l'unanimité des voix:

Résolution unique

La date du premier exercice social de la Société est changée au 31 décembre 2009. En conséquence, l'article "Dispositions Transitoires" des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

"Le premier exercice social commence le 8 août 2008 et finit le 31 décembre 2009."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivie d'une version française; il est spécifié qu'en cas de divergence avec la version française le texte anglais fera foi.

Après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. GIBERT, P. DE BACKER, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 20 février 2009. Relation: LAC/2009/6782. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009046268/211/82.

(090053500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2009.

Central Europe Private Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 125.298.

DISSOLUTION

In the year two thousand nine, on the seventeenth day of March.

Before the undersigned Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Richard BREKELMANS, employee, residing professionally in Luxembourg, acting in the name and on behalf of Hydrativa Limited, having its registered office at Theklas Lysioti 35, Eagle Star House, 5th floor, 3030 Limassol, Cyprus, registered under number HE 225239, by virtue of a proxy given on 12 January 2009.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that the corporation "Central Europe Private Investments S.A.", having its principal office in L-1931 Luxembourg, 13-15, Avenue de la Liberté, has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on March 6th, 2007, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 916 of May 18th, 2007 and the Articles of Incorporation have been modified at last pursuant to a deed of the undersigned notary on August 10th, 2007, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 2256 of October 10th, 2007;

- that the capital of the corporation "Central Europe Private Investments S.A." is fixed at ONE HUNDRED THOUSAND EUROS (100.000.- EUR) represented by one thousand (1.000) shares with a par value of ONE HUNDRED EUROS (100.- EUR) each, fully paid up;

- that Hydrativa Limited, prenamed, has become owner of all the shares;

- that the appearing party, in its capacity of sole shareholder of the Company, has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;

- that the sole shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company as at 31st of December 2008 declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;

The appearing party furthermore declares that:

- the Company's activities have ceased;

- the sole shareholder is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company, the balance sheet of the Company as at 31st of December 2008 being only one information for all purposes;

- following to the above resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;

- the Company's directors and statutory auditor are hereby granted full discharge with respect to the duties;

- there shall be proceeded to the cancellation of all issued units and or the shareholders register;

- the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at ONE THOUSAND SIX HUNDRED EUROS (1.600.- EUR).

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dix-sept mars.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Richard BREKELMANS, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de Hydrativa Limited, ayant son siège social à Theklas Lysioti 35, Eagle Star House, 5th floor, 3030 Limassol, Cyprus, enregistrée sous le numéro HE 225239, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 12 janvier 2 009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société Central Europe Private Investments S.A., ayant son siège social à L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté, a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 6 mars 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 916 du 18 mai 2007 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 10 août 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2256 du 10 octobre 2007;

- que le capital social de la société Central Europe Private Investments S.A., précitée, s'élève actuellement à CENT MILLE EUROS (100.000.- EUR) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune, entièrement libérées;

- que Hydrativa Limited, précitée, étant devenue seule propriétaire de toutes les actions;

- que la partie comparante, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'actionnaire unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 31 décembre 2008, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'actionnaire unique est investie de l'entièreté de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entièreté du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 31 décembre 2 0 08 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et commissaire aux comptes de la Société;

- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les actions et ou du registre des actionnaires;

- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Frais.

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement MILLE SIX CENTS EUROS (1.600.- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. BREKELMANS, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 20 mars 2009. Relation: LAC/2009/10811. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009046255/220/101.

(090053317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2009.

Myra S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 123.505.

—
EXTRAIT

Il résulte du Conseil de Gérance tenu en date du 3 février 2009 que:

- Le siège social de la Société est transféré du 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg avec effet immédiat.

- L'adresse professionnelle de Eric VANDERKERKEN, gérant, a été modifiée du 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 19 mars 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009046455/751/20.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2009, réf. LSO-DD02012. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090053328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2009.

Finoinvest Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 51.410.

—
*Extrait des résolutions prises
lors de l'assemblée générale ordinaire du 13 mars 2009*

L'Assemblée ratifie la cooptation au poste d'administrateur de Monsieur Pieter VAN NUGTEREN, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009.

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Lux Konzern S.à.r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Lux Business Management S.à.r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg; ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009.

Luxembourg, le 13 mars 2009.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009046506/655/24.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2009, réf. LSO-DD02059. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090053675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2009.